



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LES VIGNEAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Pays des Ecrins

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

MAIRIE de LES VIGNEAUX  
COMPTE RENDU DES DECISIONS

*Séance du Conseil Municipal du 21 février 2024*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à 18 h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. **PIERRE** Gilles, Maire.

**Date de convocation** : 13 février 2024

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants** :

PIERRE Gilles – FINE Franck – JOUAN Antoine – MAGNE Jean-Claude- LECOMTE Eric – GIRAUD Véronique - VAUBOURG Yannick - REYNAUD Marc - DISDIER Guillaume - ESTIENNE Isabelle

**Pouvoir** : FAURE Camille donne pouvoir à Isabelle ESTIENNE

LAURENT Pauline donne pouvoir à Franck FINE

MELQUIOND Victorien donne pouvoir à Yannick VAUBOURG

VALLAT Muriel donne pouvoir à Véronique GIRAUD

**Absents excusés** : LOPEZ Céline, VALLAT Muriel, LAURENT Pauline, MELQUIOND Victorien, FAURE Camille -

**Secrétaire de séance** : Marc REYNAUD

**Le compte rendu du dernier conseil municipal du 23 janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité.**

**BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Vote à l'unanimité

**BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir élu Président de séance, M. Franck FINE adjoint au maire, et délibérant sur le **Compte Administratif de l'Exercice 2023 du Budget Principal**, dressé par le Maire (**qui est sorti de la salle au moment du vote**) et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte, à l'unanimité des membres présents avec de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

## 2. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Exercice 2023	dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice
<b>Investissement</b>	324 330,05	336 997,16	12 667,11 €
<b>Fonctionnement</b>	570 179,44	780 238,77	210 059,33 €

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire *	Solde de clôture
<b>Investissement</b>	78 341,22		12 667,11	0,00	<b>91 008,33 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	630 179,90	97 838,76	210 059,33	158,97	<b>742 559,44 €</b>
<b>Total</b>	<b>708 521,12</b>	<b>97 838,76</b>	<b>222 726,44</b>		<b>833 567,77 €</b>

\*Intégration des résultats de la sis de vallouise dissous par arrêté préfectoral du 15/06/2023

Reste à réaliser : - 310 124.15€

Vote à l'unanimité

### **FINANCES – BUDGET ANNEXE de L'EAU APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023, du **BUDGET ANNEXE DE L'EAU** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

#### **Considérant :**

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget annexe de L'EAU dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Vote à l'unanimité

### **FINANCES – BUDGET Annexe de L'EAU APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir élu Président de séance, M. Franck FINE adjoint au maire, et délibérant sur le **Compte Administratif de l'Exercice 2023 du Budget annexe de l'Eau**, dressé par le Maire (***qui est sorti de la salle au moment du vote***) et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte, à l'unanimité des membres présents avec de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :
2. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Exercice 2023	dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice
<b>Investissement</b>	17 175,77	50 711,57	33 535,80 €
<b>Fonctionnement</b>	115 085,61	66 124,94	<b>-48 960,67 €</b>

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire *	Solde de clôture
<b>Investissement</b>	84 720,15		33 535,80	0,00	<b>118 255,95 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	97 925,08	0,00	-48 960,67	0,00	<b>48 964,41 €</b>
<b>Total</b>	182 645,23	0,00	-15 424,87		<b>167 220,36 €</b>

Vote à l'unanimité

### BUDGET ANNEXE des CAMPINGS -APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023, du **BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant :**

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget annexe des CAMPINGS dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Vote à l'unanimité

### BUDGET des CAMPINGS -APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal, après avoir élu Président de séance, M. Franck FINE adjoint au maire, et délibérant sur le **Compte Administratif de l'Exercice 2023 du Budget annexe des CAMPINGS**, dressé par le Maire (*qui est sorti de la salle au moment du vote*) et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

3. *Lui donne acte, à l'unanimité des membres présents avec de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :*
4. *Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Exercice 2023	dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice
<b>Investissement</b>	55 143,07	293 817,78	238 674,71 €
<b>Fonctionnement</b>	77 223,19	72 449,10	-4 774,09 €

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire *	Solde de clôture
<b>Investissement</b>	-276 817,78		238 674,71	0,00	<b>-38 143,07 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	412 796,41	276 817,78	-4 774,09	0,00	<b>131 204,54 €</b>
<b>Total</b>	135 978,63	276 817,78	233 900,62		<b>93 061,47 €</b>

**Vote à l'unanimité**

### Questions diverses

Victorien MELQUIOND fait remonter une question de Monsieur GRIMAUD concernant le stationnement au niveau de l'impasse des Gorges. Au vu de la recrudescence de véhicules dans ce secteur, les services municipaux vont se déplacer pour voir comment réglementer cette zone. (panneaux ou autres)

Une demande concernant le curage du canal du Rif ; les travaux seront évalués ce printemps.

Isabelle ESTIENNE fait remonter une question de Monsieur BAISET Christian concernant la reconnaissance de catastrophe naturelle par rapport aux travaux à effectuer sur le torrent du Rif. Les 2 ne sont pas liés, la reconnaissance de catastrophe naturelle a été établie suite à la crue du 23 octobre dernier sur le torrent de la Gyronde et n'aura des conséquences que sur les dommages faits aux biens des particuliers ou aux ouvrages. Il n'y a donc aucune incidence de cette reconnaissance sur les travaux du torrent du Rif. De plus, le Rif est un torrent domanial et c'est l'ONF et non la commune, qui a la compétence. Même la Gemapi ne peut intervenir dans ce secteur. Les travaux à effectuer sur le Rif ont été demandés en 2022 à l'ONF et sont toujours en attente d'intervention.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Flandin propriétaire du Bar l'Embuscade souhaite d'ici la fin de l'année vendre sa licence IV. Il serait judicieux de la conserver sur Les Vigneaux. A voir si budgétairement la commune pourrait se positionner pour la racheter.

Le projet de la Maison de l'Agriculture et de l'Artisanat n'a pas beaucoup avancé. Les techniciens de l'intercommunalité en charge du dossier travaillent à la rédaction d'un cahier des charges à destination des artisans et agriculteurs pour connaître leur intérêt et éventuel investissement dans la gestion et l'intégration d'un tel projet.

Séance levée à 19h55